



DOSSIER DE PRESSE

JARDIN PUBLIC LAULOM

JOSEPH LAULOM : 21 MAI 1885 12 DÉCEMBRE 1962

Originaire de Saint-Jean-de-Lier, Joseph Laulom débute sa carrière comme forgeron et mécanicien avant d'ouvrir, à Mugron, un atelier-magasin où il propose une large gamme d'articles : automobiles, cycles, armes... Mobilisé le 4 août 1914 au 34^e Régiment d'Infanterie, il sert avec dévouement comme caporal armurier pendant la Première Guerre mondiale. À son retour, il épouse Jeanne Lahitton en 1919. Entrepreneur dans l'âme, il fonde en 1927 les premières lignes régulières de bus reliant Mont de Marsan à Dax. Durant les années 1930, il développe ce réseau de transports en commun, composé de véhicules Renault, afin de désenclaver les communes rurales des Landes. Les départs s'effectuent depuis la place Joseph Pancaut. Dans les années 1950, il acquiert les anciens établissements Dorian, où il lance une nouvelle activité dans les travaux publics. En 1962, son fils Henri Laulom lui succède. Avec son épouse Odette Lamolie, il poursuit le développement de l'entreprise familiale, contribuant notamment à l'extension de la piste de la base aérienne 118.

À la suite du décès de son beau-père, Odette Lamolie s'attache à préserver l'héritage et la mémoire de cette entreprise familiale profondément enracinée dans l'histoire montoise.

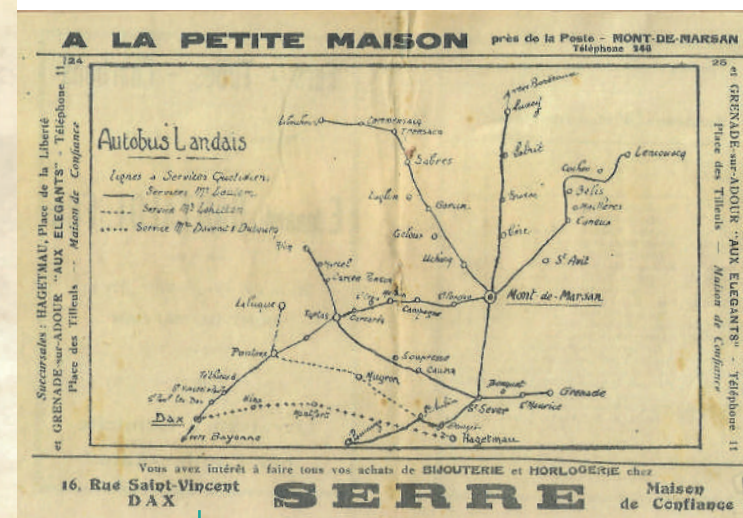
Le 25 novembre 2021, Charles Dayot, maire de Mont de Marsan, signe l'acte d'acquisition du foncier appartenant à la famille Laulom. Le 14 juin 2025, le jardin public Laulom revégétalisé ouvre ses portes au public.



1914 - Joseph Laulom en uniforme du 34^e RI



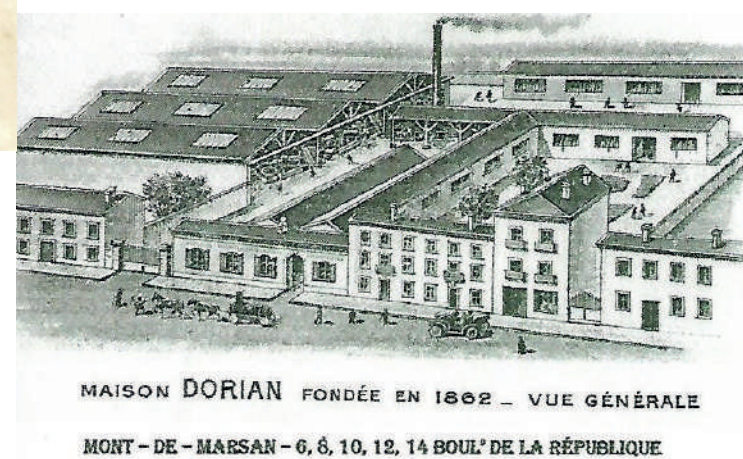
Le 23 juillet 1927, un hebdomadaire landais mettait à la une les Autobus Laulom avec un dessin signé Remy



Plan du programme de ligne d'autobus landais



Voyage inaugural en partant de la place Pancault avec le Maire et le Préfet de l'époque. Les premiers bus Laulom pouvaient accueillir jusqu'à 22 passagers et rouler à une vitesse moyenne de 35 km/h



Site de l'actuel parc public Laulom

Des obus étaient fabriqués dans les établissements Dorian, avant le rachat par Joseph Laulom

LE DESIGN ACTIF COMME PARTI PRIS DE L'AMÉNAGEMENT

LE DESIGN ACTIF, UN LARGE CHOIX D'AMÉNAGEMENTS

Forte de son label Terre de Jeux 2024, Mont de Marsan se positionne pour la promotion de la pratique physique et sportive auprès de ses habitants. Cela se retrouve dans les aménagements de l'îlot Laulom. En effet, le projet a suivi le guide du design actif publié par Paris 2024 suite à son travail avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (Action Cœur de Ville). Déjà très connu dans les pays d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Europe du Nord, le design actif est une notion qui permet d'associer les questions d'urbanisme, de santé et de développement de la pratique sportive dans nos espaces de vie. Il conduit ainsi à réfléchir à des politiques de conception de ces espaces sous un nouvel angle afin de faire bouger davantage et de rendre nos espaces publics encore plus attractifs ; tout ceci en préservant le patrimoine puisque l'esthétisme est une part importante du design actif. Il s'agit d'un outil novateur au service non seulement de l'attractivité des centres-villes, mais aussi de l'activité physique et de la mobilité de la population. En effet, le design actif se définit comme l'aménagement de l'espace public et des bâtiments afin d'inciter à l'activité physique ou sportive, de manière libre et spontanée. Il tend à rapprocher de l'activité physique et sportive celles et ceux qui en sont le plus éloignés par la modification des comportements quotidiens.

«Le design actif fait avant tout appel au jeu, au plaisir, à la découverte, pour attirer les usagers vers la pratique d'une activité physique et sportive. Il restera en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.»

Farid Heba,
adjoint au maire
en charge des Sports



Les 5 principes du design actif sont :

- ▶ la libre utilisation
- ▶ la mixité et l'inclusion
- ▶ l'incitation
- ▶ L'approche usager
- ▶ la qualité urbaine

Design Actif



Mobilier urbain
Agrès
Escaliers
Éclairage urbain



Fresque murale
Marquage au sol
Signalétique
Art en ville



Espace verts
Spots de glisse urbains
Terrains de sport
Aires de jeux
Espace fitness



Trames de mobilités actives
Parcours sportifs
Promenades végétalisées
Cheminements piétons
Pistes cyclables



Événements sportifs
Animations ludiques
Marches urbaines
Cours collectifs

LA FRICHE INDUSTRIELLE LAISSE PLACE À UN ESPACE VERT

L'objectif général du projet portait sur la renaturation de l'îlot Laulom, avec de la végétation omniprésente sur toute la surface du site et une plantation riche avec plus de 170 arbres contre 2 auparavant. De manière générale, les surfaces imperméables ont été limitées au minimum nécessaire tout en assurant le bon fonctionnement des parcours. Les surfaces de pleine terre sont passées ainsi de 16 % avant à 57 % aujourd'hui. Quant aux eaux pluviales, elles sont désormais infiltrées à 100 % sur le site. Présentation du nouveau poumon vert et îlot de fraîcheur.

« Sur ce site, la végétation est une composante essentielle du paysage : elle contribue à la lisibilité de l'espace et valorise les vues particulières et les points d'intérêts. Ce projet s'inscrit dans la continuité de ce que propose la Ville à savoir conforter de grands espaces de respiration végétale. Comme les autres espaces verts de la ville, il bénéficie d'une gestion raisonnée : peu d'entretien et d'arrosage, luttés biologiques (non utilisation de pesticides par exemple), etc. »

Marie-Christine Bourdieu, adjointe au maire
en charge des Espaces verts et du Développement durable



UNE BIODIVERSITÉ PRÉSERVÉE ET FAVORISÉE

Le projet paysager s'est appuyé sur les essences présentes autour du site afin de recomposer un paysage en cohérence avec l'environnement.

UNE GAMME VÉGÉTALE "DURABLE" ADAPTÉE AU SITE

Le choix des essences végétales a été adapté aux conditions climatiques et aux conditions écologiques du milieu, non ou faiblement allergène. La palette végétale est composée d'espèces ressources pour les oiseaux et de plantes mellifères.



DES ENTITÉS PAYSAGÈRES AFFIRMÉES

Depuis le boulevard de la République et la place Pancaut, les portes d'entrée sont végétales. Les arbres créent des points d'appels, des signaux forts et les différents jardins permettront aux promeneurs de rester en lien avec la nature. Ils peuvent s'y promener, mais aussi sentir, toucher et observer les plantes en vue de créer un cadre de vie apaisant.



UNE PRAIRIE INONDABLE

Elle permet de traiter par infiltration les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées du projet.

UN CŒUR D'ÎLOT, LIEU DE VIE

Au cœur du site, l'enjeu est de favoriser un espace de vie, de convivialité et d'échanges que tous les utilisateurs peuvent s'approprier, un espace qui respire avec des jardins à différentes échelles, des cheminements et placettes, des prairies fleuries... Le théâtre et le type de gazon installé au niveau des gradins a été choisi pour sa résistance au climat. Des arbres fruitiers composés d'essences patrimoniales reconnues et d'origines locales associés à des haies nourricières de petits fruits, offrent une possibilité de promenade gustative et intergénérationnelle. Des jardins potagers partagés pourraient facilement être localisés et identifiés. Ils seront des lieux de partage et de convivialité.



DES AMÉNAGEMENTS PARTICIPATIFS

Les élèves du collège Jean Rostand ont été associés à des travaux de "jardinage". L'occasion pour chaque participant de redécouvrir les effets bénéfiques du jardin (amélioration du cadre de vie, bien-être écologique, biodiversité...), le rôle esthétique du végétal mais aussi social (réappropriation des espaces par les piétons, les habitants, les riverains, les écoles...), son rôle utilitaire (perméabilité des sols, rafraîchissement des espaces...), etc.

UNE PROMENADE ET DES ÉQUIPEMENTS POUR TOUS LES PUBLICS

La promenade piétonne et cyclable au sein du jardin organise et structure l'espace. Cette liaison douce propose une piste pour les vélos et un trottoir garantissant une traversée sécurisée de la place des arènes jusqu'à la place Pancaut. Elle est le fil conducteur de l'espace où les événements et les différentes activités se succéderont. Divers espaces, prévus pour un large spectre de public, s'implantent d'une manière maîtrisée autour de la promenade et des coins bucoliques.

UNE VOIE DÉDIÉE AUX MOBILITÉS ACTIVES

En parallèle de la voie douce, une voie destinée aux skates, trottinettes, rollers, bmx... a été aménagée. Elle traverse toute la parcelle, avec un tracé entre les arbres.

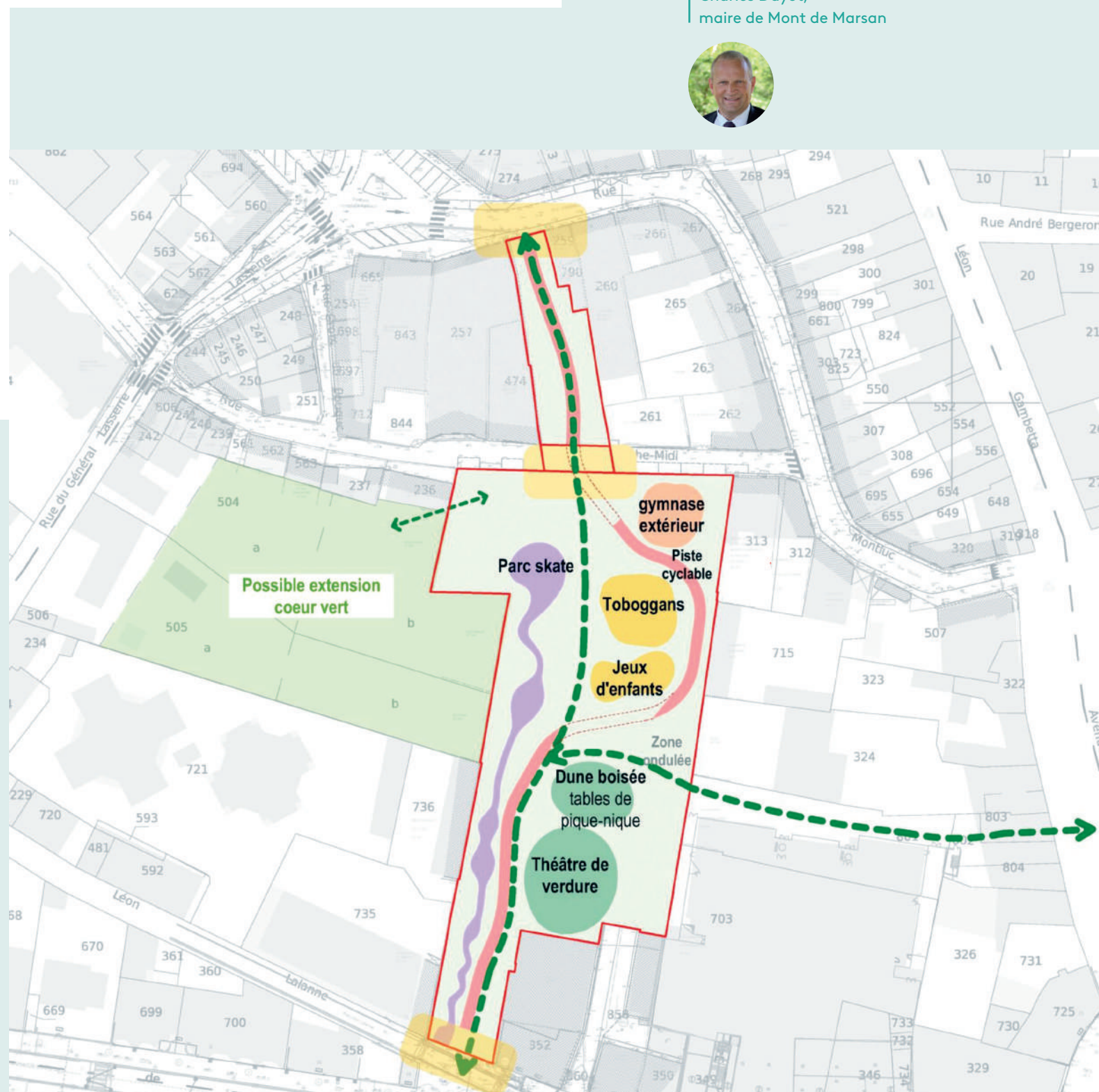


LA DUNE BOISÉE

Un espace densément boisé avec des tables pour le pique-nique offre une zone tranquille et intime au cœur du jardin. Il s'agit d'un deuxième espace de rencontre au sein du projet, très végétalisé, permettant de retrouver une certaine harmonie avec la nature au sein de l'îlot.

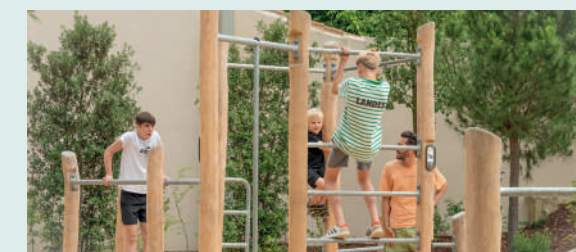
« L'objectif de cet aménagement a été de créer un espace urbain ouvert et multifonctionnel, dont l'esprit va beaucoup plus loin que celle d'une simple traversée. Bien entendu, un aspect fondamental de la conception urbaine est la notion du parcours et la promenade, qui structure l'espace et organise les divers éléments du programme autour d'elle. La diversité et la richesse du programme ont visé à offrir un espace où toutes les Montoises et tous les Montois trouveront leur place. Il s'agit d'un programme intergénérationnel, qui a transformé le site en un lieu de rencontre adapté aux divers besoins. »

Charles Dayot,
maire de Mont de Marsan



UN SITE FERMÉ

Les parties intégrant les accès au jardin sont fermées avec des clôtures à barreaudage métallique.



DU STREET WORKOUT

Sur la limite nord du site, un gymnase extérieur a été aménagé : portiques pour les sauts latéraux, station abdo horizontale...



UN LIEU FÉDÉRATIF

Sous les charpentes métalliques du bâtiment démoli, un théâtre de verdure a été implanté en profitant du modelé du terrain pour aménager un espace de rencontre et de partage, de diffusion et d'événements. 4 rangs de bancs longs offrent un ample espace pour accueillir du public lors de représentations ou bien des flâneurs en temps ordinaire.



ENTRE LES RIRES DES ENFANTS

Une grande aire de jeux d'enfants a été aménagée au centre du jardin. Cet espace est divisé en deux parties, l'une avec jeux d'enfants divers, et l'autre destinée à des toboggans.

LE SKATE À L'HONNEUR DANS LE JARDIN LAULOM

Au-delà de la création d'une coulée verte entre les berges et la gare, des objectifs de renaturation, de désimperméabilisation et végétalisation avec l'apparition d'un espace vert dans le sud du centre-ville, la construction d'espaces récréatifs et sportifs est un objectif majeur du projet Laulom. La piste de skate en est l'élément phare.

UN ÉQUIPEMENT POUR TOUS

Le skatepark, habilement dissimulé dans la végétation, «coule» naturellement selon un déroulé d'une centaine de mètres en suivant la topographie ondulante du jardin public.

Accessible à tous les niveaux de pratique du débutant à l'amateur averti, cet ouvrage avoisinant les 1 000 m² se compose :

- d'une ligne "street" : reproduction de micro-architecture urbaine agrémentée de rails, curbs, manuel pads, slappy...
- d'un "snakerun" : déroulé de courbes pour une pratique douce et un public élargi

UN PROJET PARTAGÉ

Le skatepark a été co-conçu et co-construit par Hall04 et Cie en concertation avec l'agence Samazuzu chargée de la conception du parc public. La Ville de Mont de Marsan a également souhaité associer les acteurs locaux concernés par le projet comme Frédéric Méoule de la boutique Bank's Skateshop située place Pancaut ou bien Léo Pottié de l'association Hopla qui dispense des cours de skateboard à 40 adhérents de tous âges.

« La vocation ludique du skatepark Laulom retranscrit la volonté de la Ville de créer un lieu de vie et de rencontre intergénérationnel. Il s'inscrit dans une complémentarité parfaite avec les équipements existants sur le territoire (Nahuques, Saint-Pierre-du-Mont). Ce projet, liant paysage et glisse urbaine, fait de ce skatepark un site qui donne envie aux skaters de venir découvrir les lieux car on sait que cette communauté bouge beaucoup. En complément, la Ville a également souhaité proposer au niveau du Boulodrome à proximité un lieu partagé et couvert afin d'allonger le temps de pratique en cas de météo défavorable, et permettre la tenue de séances pédagogiques en temps périscolaire tout au long de l'année. »

Charles Dayot,
maire de Mont de Marsan



C'EST QUOI UN SKATEPARK SNAKE ?

Souvent appelé simplement snake run, c'est un skatepark qui imite la forme sinueuse et ondulée d'un serpent. Ce type de parcours est conçu pour reproduire les sensations de glisse que l'on peut retrouver en surf ou en snowboard, en exploitant les virages inclinés et les ondulations du terrain. Le snake run est idéal pour les skateurs, rollers, trottinettes ou BMX cherchant à travailler sur leur vitesse, leur style de glisse et leurs transitions. Adapté à différents niveaux, du débutant au rider expérimenté, son design fluide permet une expérience de glisse continue, sans interruption.

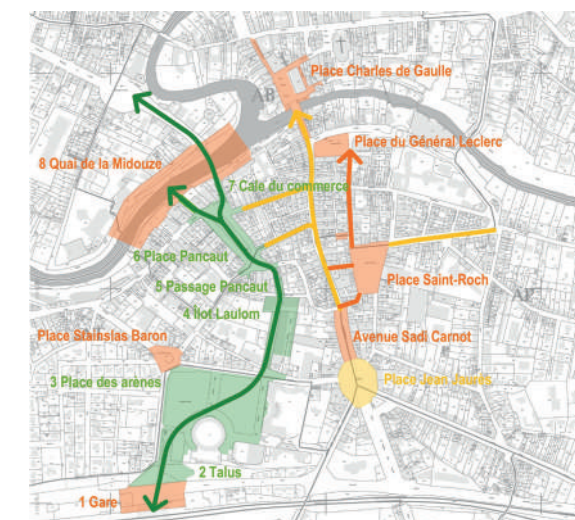


JARDIN LAULOM : AU CENTRE D'UN PROJET DE CORRIDOR VERT DANS LE SUD DU CENTRE-VILLE

Le projet Laulom s'inscrit dans une échelle qui va au-delà des limites du jardin. Il est le premier maillon vert qui à terme confortera une liaison douce continue qui permettra de relier la gare avec le quai de la Midouze, répondant ainsi au besoin de végétaliser le sud du centre-ville.

En 2021, la Ville a lancé une étude du potentiel de végétalisation de Mont de Marsan. La végétalisation actuelle du centre-ville est satisfaisante avec 12ha d'espaces verts publics, 750 arbres plantés sur le domaine public (la plupart en alignement) dont environ 50 "remarquables". Les nouveaux aménagements effectués ont quasiment tous introduit des éléments arborés ou de végétation basse dans le centre-ville. Néanmoins, quelques pistes d'actions ont été présentées dans l'étude afin d'améliorer le taux de végétalisation de cet espace, notamment dans un souci de maintenir et densifier le patrimoine végétal présent en cœur de ville :

- améliorer la résilience du centre-ville pour qu'il devienne un espace apaisé, bien adapté aux évolutions du climat avec par exemple comme leviers l'implantation de nouveaux arbres ou la désimperméabilisation des sols...
- végétaliser dans le respect du développement durable avec par exemple comme leviers le choix d'essences végétales peu gourmandes en eau et peu productrices de déchets ou la valorisation des espaces créés grâce à des supports pédagogiques destinés au grand public...
- améliorer l'accessibilité aux espaces verts (les espaces verts actuels sont situés au nord de la Douze avec par exemple comme levier la création d'un nouvel espace vert sur la partie sud du territoire.



CRÉER UNE VÉRITABLE CONTINUITÉ VERTE EN CENTRE-VILLE

Si le projet du jardin Laulom répond pleinement à ces objectifs en palliant le manque d'espaces verts dans le sud du centre-ville et en renaturant durablement le site, il va au-delà car il s'inscrit dans la stratégie de création d'une grande coulée verte dans le cœur de ville montois. En effet, la Ville va profiter du projet Laulom pour essayer de renforcer la place du végétal dans le contexte très urbain du centre-ville en prévoyant une traversée urbaine douce et qualitative au sein de l'axe nord-sud du centre-ville qui partirait de la gare pour arriver aux berges. La gare et les berges ont été aménagées lors des précédents mandats, le jardin Laulom l'est désormais avec les rues adjacentes Montluc et du Cherche Midi. Resteront alors les deux places : Pancaut et des arènes. «Les réflexions sont engagées et des projections d'architectes nous permettent de travailler et de réfléchir aux meilleures solutions à envisager pour requalifier ces deux espaces» explique Charles Dayot, maire de Mont de Marsan. «Cette future traversée verte sera le pendant idéal à l'axe minéral et commercial Sadi Carnot-Gambetta. Les gens pourront alors choisir de traverser notre cœur de ville en mode apaisé ou en mode urbain» explique-il.

LA VÉGÉTALISATION DES CENTRES-VILLE : QUELS BÉNÉFICES ?

«Les centres urbains sont des espaces fortement minéralisés, artificialisés et présentant de fait une biodiversité moindre. Longtemps réduit à un rôle esthétique, l'arbre rend en réalité de nombreux services. Support de biodiversité, il permet également de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur, d'améliorer la qualité de l'air et la gestion de la ressource en eau. Enfin, il améliore le cadre et la qualité de vie des habitants»

Gilles Chauvin,
adjoint au maire en charge du centre-ville



LES GRANDS CHIFFRES DE LA RÉALISATION DU JARDIN LAULOM

Transformation d'une ancienne friche artisanale et d'un ancien gymnasium de 6 548 m² en jardin public

DÉCONSTRUCTION, DÉSAMIANTAGE, CONFORTEMENT

Surface démolie : 4 055m²
10 murs confortés : 42 contreforts
Fondation, renforcement et peinture de la structure métallique
Surface d'enduit : 1548 m²

AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC

Favoriser la végétalisation et la biodiversité :

- Création d'un îlot de fraîcheur,
- Plantations de 168 arbres plantés (2 arbres avant le projet), 2100 m² de massifs arbustifs, 3800 unités d'arbustes, 1100 m² de pelouse, des plantes grimpantes sur certains murs mitoyens et sur la clôture rue Cherche Midi.
- Une gamme végétale durable plantée pour favoriser la biodiversité.

Favoriser la désimperméabilisation des sols et la réutilisation de l'eau pluviale :

- 2 récupérateurs d'eaux pluviales enterrées de 20m³ chacune pour l'arrosage intégré des espaces verts
- utilisation de matériaux durables et poreux bas carbone : béton drainant pour le cheminement piéton et cycle (805 m²).
- Surface pleine terre 3420 m² (passée de 16 % à 52 %)
- Le coefficient biotope sera après travaux de 0,57 (contre 0,12 avant travaux).

Développer les mobilités douces et actives :

- 1^{er} maillon d'une liaison douce entre la gare et les berges de la Midouze,
- linéaire cyclable : 230 ml soit 805 m²,
- 14 appuis vélos répartis sur l'ensemble du site,
- faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite : espace accessible, pente du cheminement cyclable / piéton : longitudinale <4 % et transversale <2 %



Équipements inspirés sur les principes du design actif, multigénérationnel et inclusif :

- une aire de jeux avec 4 jeux et 3 toboggans : 430 m²,
- un gymnase extérieur : 200 m² avec 6 agrées,
- un skatepark de 1000 m² – 130 ml avec des différents équipements : rampe, snakerun, deux demi-lunes, rail en acier, curbs, manuel pads, des bordures béton slappy, permettant la pratique du skate de tous niveaux, trottinettes, rollers et BMX,
- un théâtre de verdure de 530 m² (prochainement éclairé) avec une scène de 90 m², 150 places ; équipé pour accueillir de nombreux animations : théâtrales, musicales, cinématographique, festives...
- Deux fresques : une réalisée par un artiste A-MO et une fresque réalisée par les élèves et les professeurs du collège Jean Rostand,
- Deux sculptures figuratives en bronze : « Femme en position de yoga » (vers 1942) de Léon Ernest Drivier (1878-1951), « Méditation » (1928-1929) de Robert Wlérick (1882-1944),
- un futur potager de 12 m² créé et entretenu par les élèves et le foyer éducatif du collège Jean Rostand
- à vocation pédagogique,
- du mobilier qualitatif en bois pour tous : 1 banc circulaire en bois, 4 fauteuils, 11 bancs, 3 tables de pique-nique,
- des candélabres à led le long des cheminements,
- un site propre avec deux zones de tri : ordures ménagères et tri sélectifs, des corbeilles à chaque entrée (4), des colonnes cendriers à chaque entrée du site, interdiction de fumée à l'intérieur du jardin,
- un sanitaire automatique.

Un site sécurisé :

- des portails automatiques à chaque entrée avec une fermetre automatique du parc la nuit
- 5 caméras de vidéosurveillance : à chaque entrée et une dans le site

► Durée des travaux : 2 octobre 2023 – 6 juin 2025

PLAN DE FINANCEMENT

TOTAL HT	2 554 482,29 €
----------	----------------

ACTION FINANCÉE AVEC LA PARTICIPATION DE

ÉTAT - DSIL	767 082,00 €
FOND VERT FRANCE – NATION VERTE	245 162,00 €
DÉPARTEMENT - ACV	300 000,00 €
DÉPARTEMENT - CRTE	54 516,80 €
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	350 000,00 €
UNION EUROPÉENNE / RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	150 000,00 €
VILLE DE MONT-DE-MARSAN	687 721,49 €

FINANCEURS



PHOTOS DES TRAVAUX



Avant les travaux



Vue aérienne - en cours d'aménagement du jardin public Laulom



Travaux en cours - démolition



Vue aérienne - aménagement du jardin public Laulom

PHOTOS DE L'INAUGURATION



Inauguration Jardin public Laulom - 13 juin 2025



Inauguration Jardin public Laulom - 13 juin 2025



Inauguration Jardin public Laulom - 13 juin 2025



Inauguration Jardin public Laulom - 13 juin 2025



Inauguration Jardin public Laulom - 13 juin 2025



Inauguration Jardin public Laulom - 13 juin 2025



Inauguration Jardin public Laulom - 13 juin 2025



Inauguration Jardin public Laulom - 13 juin 2025